

Image not found or type unknown



Bourses et frais de scolarité

Par **chabalou**, le **10/11/2008** à **13:42**

bonjour,ma question est simple : rnrnsi ma fille, majeure, qui vient de quitter de son plein grè le domicile familial, garde de montant de ses bourses pour elle, doit-on payer ses frais de scolarité ?nje sais que nous avons **obligation alimentaire** mais avons nous obligation études sachant, je le répète, qu'elle garderait les bourses pour elle !rnrnmerci d'avance !